

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/09/2019

Le 23 Septembre 2019, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Gilles LEMOINE (Remplaçant Anny SANLAVILLE), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), André COLLON (Pouvoir Jean-Claude AUBERT), Vincent LAUTIER (Pouvoir Jacky DUTRUC), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Anny SANLAVILLE (Remplacée par Gilles LEMOINE), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL.

Assistaient : /

Secrétaire de séance : Brigitte COULON

OBJET : FINANCES – Budget GEMAPI 2019 - Décision modificative n°1

Mme Brigitte COULON, 1^{ère} Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget GEMAPI 2019 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 558,00 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) à 0,00 €

Cette décision modificative permet :

- de régulariser les écritures de charges transférées de l'exercice antérieur, non soldées,
- d'affecter des crédits au compte 20422 « subvention d'investissement versée aux personnes de droit privé » afin de subventionner l'AAPPMA pour les travaux qu'elle réalisera dans le lit du Formans

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

➤ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du Budget GEMAPI 2019 suivante :

D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
					Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	
D		011	617	8331	Etudes et recherches	558,00		régularisation des écritures de charges transférées de l'exercice antérieur non soldées
R		011	7718	01	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		558,00	
					TOTAL	558,00	558,00	

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		20	20422	8331	subvention d'investissement versée aux personnes de droit privé	2 655,00	0,00	subvention à l'AAPPMA pour travaux d'aménagement du lit du Formans
D		23	2315	8331	installations et matériel technique	-2 655,00	0,00	
					TOTAL	0,00	0,00	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **26 SEP. 2019** A Trévoux, le 23/09/2019
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190923-2019C106-FI

Affichage le : **26 SEP. 2019**

Le Président,
Bernard GRISON

